

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 8 décembre 2018
Présidence de M. Alain Amy

La séance est convoquée à 15h30.

Y compris le Président, 76 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Prune Aguet, Charlotte Clerc
MM. Andréas Bohren, André Christinat, Crescenzo Gelormini, Jean-Samuel Leuba,
Pascal Métraux, Rémy Sulzer

Absente : Sylvia Blanc

Le quorum étant atteint, **le Président** déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR MODIFIE

Il y a deux modifications à l'ordre du jour. Le point 7 « proposition de modification du règlement Bellon Racine » est supprimé. La commission s'est réunie une première fois mais n'a pas terminé ses travaux. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance du mois de mars.

Nouveau point 7 « Election de deux membres à la commission de gestion ».

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

M. Vincent Aeby, du groupe PLR, domicilié à la route de Taillepied 91, qui remplace Mme Nathalie Marguerat, démissionnaire, est assermenté.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Correspondance

Le Président a reçu le 21 novembre la démission de Mme Prune Aguet de la commission de gestion.

Le 1er décembre, il a reçu la démission de Mme Charlotte Clerc de la commission de gestion.

Représentations et invitations

Il a participé à la visite du préfet le 29 novembre et au souper qui a suivi avec les autorités de Savigny.

Votations

Le Président remercie les membres du bureau électoral ainsi que les conseillers communaux qui ont répondu présent à la convocation.

Résultats des votations du dimanche 25 novembre 2018 :

Initiative pour les vaches à cornes

Participation : 50.37%

Bulletins valables : 2'968

Oui : 1'232 Non : 1'736

L'initiative a été refusée.

Initiative pour l'autodétermination

Participation : 50.37%

Bulletins valables : 3'136

Oui : 603 Non : 2'533

L'initiative a été refusée.

Base légale pour la surveillance des assurés.

Participation : 50.37%

Bulletins valables : 3'115

Oui : 1'755 Non : 1'360

La base légale est acceptée.

4. DEPOT DE MOTIONS ET DE POSTULATS

Aucune motion ou postulat n'ont été déposés sur le bureau du Conseil.

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1253/2018 CONCERNANT LE BUDGET 2019 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

M. Etienne Blanc remercie les membres de la Commission des finances, la Municipalité, les chefs de services et particulièrement M. Leiser.

Le budget présente un déficit de Fr. 7'170'000.- Les charges sur lesquelles la Commune a encore le contrôle ont augmenté très modérément. L'accroissement constant des charges cantonales et intercommunales explique presque la totalité du déficit. Lutry occupe la deuxième place du Canton dans la participation à la péréquation avec Fr. 3'230/par habitant.

Concernant le vœu sur les SI, le Président de la Commission veut donner quelques explications. Le but n'est pas de démanteler les SI. Le service de l'électricité a un réseau qui est complètement amorti, un fond de réserves non affecté de 14 millions de francs et un bénéfice récurrent de 1– 1.5 millions de francs par année. C'est ce bénéfice que la commission souhaite transférer à la Bourse communale. Des renseignements ont été pris pour voir comment font d'autres communes. Pully a intégré les SI dans la Bourse communale et peut utiliser le bénéfice en facturant à ses services une participation à terme.

A Lausanne les SI font partie intégrante de la comptabilité communale et versent 5 millions de bénéfice à la Bourse. Par conséquent, Lutry peut faire de même.

M. Blanc attend la réponse de la Municipalité. Il se demande s'il ne serait pas déjà possible d'appliquer cette manière de faire ?

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

BOURSE COMMUNALE

p. 8 RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Mme Alessandra Silauri souhaite avoir des explications sur la phrase suivante « la perte effective liée à la réforme RIE III est d'environ Fr. 900'000.- »

p.18 CHARGES DE FONCTIONNEMENT CANTONALES ET INTERCOMMUNALES

M. Denis Aguet remarque que dans cette page il y a la réponse à la question de Mme Silauri.

p. 31 HONORAIRES ET MANDATS DIVERS ARCHIVES

Mme Alessandra Silauri veut savoir si les mandats d'une manière générale sont soumis à l'appel d'offres. Il va y avoir une modification des marchés publics qui pourront intégrer d'autres critères que simplement le prix, par exemple des critères environnementaux.

M. Jacques-André Conne explique que les deux personnes dont parle la commission, ont été engagées pour consolider les emplacements des archives. Il n'y a pas eu d'appels d'offres, puisqu'on a fait appel à une société spécialisée. Il faudrait passer à l'archivage numérique comme c'est déjà le cas de la Bourse.

p. 38 concernant la pose des panneaux d'information Lavaux Unesco, il s'agit d'une participation à une inauguration dans le cadre de l'association Lavaux patrimoine mondial. Il y a eu un mandat pour un graphiste et il n'y a pas eu d'appels d'offres.

Pour la signalétique touristique, il y a un mandataire spécialisé qui travaille avec l'Etat de Vaud.

p.33 FDV RETROCESSION CONCESSION FORAINS

Mme Cindy Freudenthaler s'étonne de la différence de charges au budget de 2018 et 2019, qui est passé à zéro.

p.70 SUPPORTS A VELOS

Mme Alessandra Silauri demande si les endroits où vont être installés ces supports sont connus et pourquoi le choix de 24 supports.

p.74 REVENUS LOCATIONS DES SURFACES PUBLICITAIRES

M. Marc-Eric Wirth ne trouve pas les autres recettes des panneaux publicitaires.

p.105 QUARTIERS SOLIDAIRES

M. Raymond Sudan est satisfait d'avoir reçu la communication sur les « Quartiers Solidaires ». Il remarque que, lors du Conseil du 1^{er} mai 2017, il avait attiré l'attention sur le mode opératoire particulier de cet investissement. Pendant le débat la Municipalité s'est engagée à faire un préavis qui donnerait les résultats du diagnostic et parlerait des phases 2 à 5 concernant le financement. Il demande pourquoi la Municipalité a inscrit un montant à ce budget sans établir un préavis alors qu'elle s'était engagée à le faire.

Mme Claire Glauser répond que la conclusion du préavis déposé à l'époque était de passer le crédit des années 2, 3, et 4 dans le cadre du budget. Le bilan de la 1^{ère} année a été fait dans le cadre d'un forum qui a été un succès avec plus de 200 personnes. Le rapport définitif va paraître en janvier prochain. Un rapport succinct va être mis sur le site de la Commune.

L'idée était de passer dans le cadre du budget les 3 prochaines années pour autant que le diagnostic soit positif. Ce qui est le cas. Les deux animatrices ont constaté que Lutry avait une surface relativement conséquente. Pour travailler de manière équilibrée nord-sud il faudrait deux professionnels au lieu d'un professionnel et un stagiaire. Ceci est la cause de l'augmentation du budget proposée.

M. Raymond Sudan répète que dans le PV la Municipalité s'est engagée à faire ce préavis.

Mme Claire Glauser précise que le résultat final du diagnostic n'est pas encore prêt.

M. Ludovic Paschoud assure qu'il n'y a aucune volonté de nuire au projet. La Municipalité s'est engagée à établir un préavis et elle vient avec le budget, mais sans le préavis.

M. Sébastien Rod propose un **amendement**. La Municipalité n'ayant pas respecté son engagement de présenter un préavis afin de pouvoir débattre du sujet, il dépose un amendement proposant de supprimer cette dépense afin de laisser le loisir à la Municipalité de justifier cette nouvelle dépense.

Réponses de M. Jacques-André Conne : vu le succès extraordinaire des Quartiers Solidaires, il semblait logique d'inscrire ce montant au budget pour pouvoir continuer avec le diagnostic.

Il répond à Mme Freudenthaler au sujet de la rétrocession à la fête des vendanges. Le montant n'apparaît plus au budget 2019, car il va à la Colonie de vacances pour des raisons de TVA.

Pour répondre à M. Wirth, il signale que les recettes des panneaux publicitaires se trouvent à la page 49, d'un montant de CHF 52'000.- qui viennent du contrat avec la société générale d'affichage. C'est aussi pour des raisons de TVA que ce montant est séparé des revenus publicitaires du parking de la Possession.

M. Thierry Buche désire savoir si le montant de CHF 15'000.- de la Fête des vendanges va à la Colonie des vacances.

La réponse de la Municipalité est oui.

M. Gilles Cottet avait émis le souhait de savoir quel type de support à vélos était envisagé par rapport à celui existant à la route de Landar. Il souhaite une réponse pour le type de support même s'il n'y a pas encore de réponse pour l'emplacement.

M. Charles Monod répond que les supports envisagés correspondent parfaitement aux attentes des usagers et ils sont en forme d'arc.

Mme Claire Glauser revient aux Quartiers Solidaires et précise que dans les conclusions du préavis il est écrit que les phases futures de financement se feront au niveau du budget des années 2019 à 2022.

M. Sébastien Rod remarque que le Conseil s'était engagé à suivre la Municipalité, car celle-ci s'était engagée à présenter un préavis.

M. Claude Weber comprend la remarque de M. Rod. Pour modifier quelque chose, il faut faire un amendement au préavis. Il trouve dommage de supprimer le montant maintenant et que dans deux mois on revienne avec un autre préavis.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Denis Aguet estime qu'il y a eu une petite erreur. Sur le fond tout le monde est d'accord. Il faut aller de l'avant avec ce préavis. Il serait dommage de retirer ce montant du budget.

Mme Rose-Marie Notz trouve dommage que l'on vote sur la forme et on oublie le fond. Il faut alors justifier pourquoi arrêter un des rares projets qui va dans le sens social pour cette commune.

M. Michel Monod demande à la Municipalité de faire un rapport un peu plus complet que les quelques lignes de la communication municipale n°624/2018 reçue à propos des Quartiers Solidaires.

Mme Claire Glauser signale que cette communication renvoie sur le site où il y aura un résumé d'une dizaine de lignes et le rapport complet arrivera dans le courant de l'année prochaine.

Mme Monique Weber s'interroge sur le but de l'amendement. Un amendement comporte le risque de devoir tout arrêter en attendant le préavis de la Municipalité. En termes de calendrier ceci serait catastrophique. Il occasionnerait un arrêt du projet pour l'année qui vient. L'ensemble du projet ayant été voté, c'est une adhésion de principe. Utiliser l'amendement serait très préjudiciable.

M. Raymond Sudan précise que personne n'est contre le projet, mais contre le principe. Le but est que les engagements soient tenus au niveau du budget.

M. Sébastien Rod souhaiterait que la Municipalité se prononce puisqu'il s'agit d'un débat.

Le Président signale que le débat sur les Quartiers Solidaires ne peut pas se faire avec le débat du budget.

M. Thierry Buche rappelle que le procès-verbal relate les débats du Conseil et s'il y a eu des recommandations du Conseil et la Municipalité a pris des engagements, le procès-verbal adopté fait foi. Si cet amendement est voté, le projet ne s'arrête pas forcément. La Municipalité pourrait obtenir des crédits supplémentaires à la fin de l'année.

M. Philippe Mingard propose que la Municipalité présente un préavis lors de la prochaine séance du 18 mars. Il espère qu'il y aura aussi le rapport final et toutes les informations nécessaires afin que le Conseil puisse délibérer avec un maximum d'information.

Mme Claire Glauser explique que dans l'année écoulée deux groupes se sont constitués. Un premier groupe composé des associations telles que Pro-xy, le centre d'accueil temporaire de Lavaux, entre autres et un deuxième groupe qui est constitué par les habitants. Une trentaine de personnes se réunissent tous les 15 jours et ont travaillé pour préparer le forum qui a réuni plus de 200 personnes et différents sujets ont été évoqués comme « vivre à Lutry » ou « mobilité à Lutry ». Une des premières demandes était d'avoir un endroit pour se réunir. Deux salles ont été mises à disposition au dessus de Corsy dans les anciens pavillons. Un café-contact a été mis en place et les participants se réunissent les mercredis. Une demande pour un deuxième café-contact dans le Bourg à la MPJ a été faite. Un échange de relations se fait entre le haut et le bas pour essayer d'élaborer des projets pour le futur. Il faut attendre le résultat final du forum.

M. Ludovic Paschoud n'aimerait pas que ceci tourne à l'émotionnel. La Municipalité trouvera les sources et les moyens pour rémunérer le cas échéant les deux personnes engagées.

M. Sébastien Rod est satisfait car le débat a eu lieu et **retire son amendement**. Il émet le vœu suivant : avoir à la prochaine séance du Conseil un rapport sur les Quartiers Solidaires. La Municipalité s'engage à informer le Conseil avant de faire une dépense.

p.115 TITRES ET PLACEMENTS DU PATRIMOINE FINANCIER

M. Bernard Hagin rappelle qu'il avait proposé lors de la présentation des comptes 2017 une réflexion d'assainissement de l'emprunt postposé de la société de l'Hôtel du Rivage, soit la dette de Fr.1'300'000.- envers la Commune. Selon la page 115 du budget, la dette sera de Fr. 1'200'000.- au 31 décembre 2019. L'amortissement sera de Fr. 10'000.- par an. Au budget 2019 il devrait être de Fr. 20'000.-, si tout ne va pas trop mal, donc un amortissement de 1,67%. Ce taux n'est pas acceptable vu qu'il s'agit d'un prêt sur une perte antérieure d'exploitation.

Il suggère trois pistes :

1. effacer d'un coup ce prêt.
2. amortir au minimum Fr. 100'000.- par an en plus des Fr. 20'000.- prévus actuellement. Il y a deux méthodes pour prélever ce montant :
 - a. Prélever de la fortune de la commune, ou d'un compte d'amortissement
 - b. prélever sur la rentrée du loyer de l'Hôtel du Rivage

3. réfléchir sur la situation actuelle, l'organisation et l'exploitation ainsi que sur la structure de la société anonyme.
 - a. revoir cette organisation ainsi que le statut de la société d'exploitation.
 - b. revoir la composition du Conseil d'administration.
 - c. Avoir un loyer supportable

M. Hagin soumet ces propositions sous forme de questions et souhaite que cette réflexion soit présentée au printemps avant la séance des comptes de juin. Il réserve la possibilité d'insister plus tard sous une autre forme plus contraignante.

Réponse de **M. Jacques-André Conne** : la Municipalité va faire un rapport et répondra peut-être à la prochaine séance. Il signale que les Fr.800'000.- sont déjà provisionnés et figurent au bilan. La Municipalité a fait le calcul de 1986 à 2017, et en 32 ans Fr.100'000.- ont été dégagés. Le rendement calculé sur le bâtiment d'une valeur ECA de Fr. 10'000'000.- est supérieur à 1%. Il demande du point de vue comptable quel est l'intérêt d'effacer une dette d'une société qui appartient à la Commune.

M. Bernard Hagin signale qu'il y a d'une part le bâtiment de l'Hôtel de Ville dont le loyer rapporte à la Commune. D'autre part, il y a la société Hôtel du Rivage qui ne fonctionne pas. Il faut trouver une solution avant de devoir faire comme en 2008, où l'emprunt avait été postposé afin d'éviter la faillite.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

SERVICES INDUSTRIELS

Le Président ouvre la discussion sur le budget qui est passé en revue chapitre par chapitre.

La parole n'étant pas demandé, la discussion est close.

Le Président ouvre une discussion générale sur le budget de la Bourse communale, des Services industriels et le rapport de la commission des finances.

La Municipalité ne demande pas la parole.

M. Bernard Hagin s'exprime sur la remarque des SI et le bénéfice de 1'200'000.-. Il faut fixer le prix de l'électricité et le faire approuver par l'Office fédéral. La proposition d'attribuer les bénéfices à la Commune lui semble dangereuse, car elle fixe un prix politique qui permet d'améliorer les comptes de la Commune. Il faudrait séparer absolument et ne pas avoir un prix pour l'électricité, mais un prix de fourniture. Il ne souhaite pas que le prix de l'électricité devienne un prix politique.

M. Etienne Blanc estime que l'on devrait baisser le prix de l'électricité qui est très élevé. Ceci pourrait être utilisé pour ne pas augmenter le taux d'imposition.

M. Sébastien Rod trouve que la requête de la commission des finances est intéressante. Quand est-ce qu'il y aura la réponse ?

M. Jean-Jacques Conne pense que c'est une réflexion importante. La Municipalité va entamer une réflexion avec les SI.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Le budget 2019 ainsi que les conclusions du préavis sont soumis au vote du Conseil.

1. Le budget 2019 de la Bourse communale, à savoir :

- Revenus de fonctionnement		CHF 69'415'000.-
- Prélèvements à des comptes de réserves		CHF 100'000.-
- Charges de fonctionnement	CHF 74'735'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	CHF 1'630'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	CHF 320'000.-	
- Imputations internes	CHF 137'000.-	CHF 137'000.-
- Résultat - Excédent de dépenses		CHF 7'170'000.-
Sommes égales	CHF 76'822'000.-	CHF 76'822'000.-

2. Le budget 2019 des Services industriel, à savoir :

Revenus de fonctionnement

- Service des Eaux		CHF 3'145'000.-
- Service de l'Electricité		CHF 7'239'000.-
- Service du Gaz		CHF 777'000.-

Charges de fonctionnement

- Service des Eaux	CHF 2'720'000.-	
- Service de l'Electricité	CHF 6'008'000.-	
- Service du Gaz	CHF 698'000.-	
Total comptes de fonctionnement	CHF 9'426'000.-	CHF 11'161'000.-

Attribution et prélèvement à des comptes

- d'amortissements	CHF 1'201'000.-	
- de réserves	CHF 534'000.-	CHF 0.-

Total charges et revenus CHF 11'161'000.- CHF 11'161'000.-

Imputations internes

Administration des S.I. CHF 3'296'000.- CHF 3'296'000.-

Sommes égales CHF 14'457'000.- CHF 14'457'000.-

3. accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires 2019 (ORD 2019):

de la Bourse communale de CHF 975'000.-

4. accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2019) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'Épuration des Eaux CHF 700'000.-
du Service des Eaux CHF 500'000.-
du Service de l'Electricité CHF 935'000.-
de l'Éclairage public CHF 255'000.-
du Service du Gaz CHF 50'000.-

Le budget 2019 de la Bourse communale et des Services industriels est adopté avec une abstention.

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1254/2018 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2018 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Etienne Blanc**, président de la Commission des finances, propose l'acceptation du préavis tel que présenté.

La Municipalité ne demande pas la parole.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées à l'unanimité à savoir :

D'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2018 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :

BOURSE COMMUNALE

1. Comptes de fonctionnement budgétaire	CHF.	449'000. –
2. Comptes d'investissement du bilan	CHF.	0. –

SERVICES INDUSTRIELS

1. Comptes de fonctionnement budgétaire	CHF.	0. –
--	-------------	-------------

7. ELECTION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DE GESTION

Pour remplacer Mme Charlotte Clerc, démissionnaire, le groupe PLR propose la candidature de **M. Benoît Bongard**. Il est élu par applaudissements.

Pour remplacer Mme Prune Aguet, démissionnaire, le groupe socialistes et indépendants de gauche propose la candidature de **M. Marc-Eric Wirth**. Il est élu par applaudissements.

8. ELECTION D'UN SCRUTATEUR

Pour remplacer Mme Nathalie Marguerat, démissionnaire, M. Patrick Sutter, au nom du groupe PLR propose la candidature de **M. Pascal Barone**. Il est élu par applaudissements.

9. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

N° **622/2018** *séances du Conseil communal 2019 :*

18 mars - 6 mai - 24 juin - 9 septembre – 28 octobre - 7 décembre

N° **624/2018** *Quartiers Solidaires*

N° **625/2018** *Nouvelle procédure pour les naturalisations*

M. Jacques-André Conne informe que la Municipalité a souhaité que la commission consultative d'agrégation à la bourgeoisie continue une partie de son travail. Avec la nouvelle procédure, elle serait restreinte à l'audition des candidats pour voir leur intégration. La Municipalité souhaite que les candidats puissent avoir un contact pas uniquement avec un employé communal et un policier mais avec un représentant des autorités communales.

10. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS ET POSTULATS DEPOSES AU POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Ce point est caduc, aucune motion ou postulat n'ayant été déposé sur le bureau du Conseil.

11. INTERPELLATIONS, QUESTIONS ET DIVERS

M. Dominique Roulet s'interroge sur les obstacles que rencontrent les personnes qui désirent faire une isolation périphérique de leur habitation et contribuer à la diminution de l'empreinte énergétique. L'article 72 de la RLADC considère que l'isolation périphérique fait partie de travaux de rénovation de minime importance. Il demande pourquoi la Commune de Lutry exige un dossier complet, le même qui s'applique à une nouvelle construction ou à une rénovation complète. Le dossier fait 70 pages et il faut passer par un architecte. Le coût approche Fr. 10'000.-. Il s'est renseigné auprès d'une autre Commune qui a une autre approche, où une simple autorisation municipale est suffisante. Il y a un questionnaire descriptif et une annexe concernant l'amiante.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli précise que la Municipalité est compétente pour déterminer les cas pouvant être dispensés de l'enquête publique. Il faut remplir des formulaires sur le respect des normes environnementales, comme imposé par le règlement cantonal. L'annexe amiante est nécessaire ou pas selon l'année de construction.

M. Gilles Cottet n'est pas féministe ni favorable aux quotas, mais il est déçu de la proportion de femmes dans ce Conseil, aujourd'hui un nouveau conseiller a été assermenté et 3 conseillers élus.

M. Thierry Buche rappelle que se sont deux dames qui ont démissionné.

Mme Monique Weber annonce qu'elle cède sa place comme chef de groupe des socialistes et indépendants de gauche à **Mme Catherine Desaulles**.

M. Guy Wolfensberger transmet le rôle de chef de groupe des indépendants & verts libéraux à **M. Ludovic Paschoud**.

M. Jacques-André Conne remercie le Conseil communal pour sa confiance en adoptant le budget à la quasi-unanimité et en adoptant les crédits supplémentaires. La Municipalité souhaite que les débats continuent à se dérouler dans la dignité et la bonne humeur.

Il remercie le Président du Conseil et la Secrétaire. Il remercie aussi les collègues de la Municipalité pour leur assiduité aux séances et le sérieux de leur travail. Il remercie les chefs de service et leur demande de transmettre ses remerciements à l'ensemble du personnel communal.

Le Président informe que les conseillers vont recevoir leurs jetons de présence avant la fin de l'année. Ceux qui désirent avoir le décompte doivent faire la demande à la Secrétaire.

Il appelle au pupitre les présidents de commission qui n'avaient pas signé leurs rapports.

M. Vincent Hofer qui a été mandaté par la Municipalité, va prendre des photos pendant l'apéritif. Si quelqu'un ne veut pas être photographié, il doit le dire.

Le Président souhaite de Bonnes Fêtes et une bonne année à tous les Conseillers.

L'ordre du jour étant épuisé, **le Président** lève la séance à 17h15.

La prochaine séance est agendée au 18 mars 2019 à 20h00.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

La Secrétaire

Alain Amy

Pilar Brentini